

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

VINGT ET UNIEME CONFERENCE TECHNIQUE REGIONALE SUR LES PECHEES
(Noum a, Nouvelle Caledonie, 7-11 Août 1989)

ARMEMENT D'UN NOUVEAU PALANGRIER CALEDONIEN

Régis Etaix-Bonnin

Service Territorial de la Marine Marchande
et des Pêches Maritimes de Nouvelle-Caledonie

ARMEMENT D'UN NOUVEAU PALANGRIER CALEDONIEN

Dans le cadre de l'extension de son activité de pêche industrielle dans la ZEE de Nouvelle-Calédonie, une société franco-japonaise qui armait jusqu'alors deux palangriers congélateurs, a mis en service en septembre 1988 un palangrier de petit gabarit.

Celui-ci jauge 19,90 tonneaux de jauge brute contre plus de 200 tonneaux pour chacun des deux palangriers congélateurs. Cette unité ne possède pas de chambre froide mais uniquement une cale réfrigérée de 23 m³ de capacité.

L'activité de ce palangrier visant le marché japonais du poisson frais, ses campagnes de pêche sont organisées afin de pouvoir expédier le poisson fraîchement débarqué, chaque mardi soir par un vol direct vers le Japon.

Même si en théorie, le poisson peut se conserver dans l'eau saumâtre à 0-2°C pendant plusieurs semaines, les campagnes se limitent à une semaine de mer (exceptionnellement deux), dont quatre jours de pêche : l'appareillage a lieu en général le jeudi matin, le retour étant programmé pour le mardi matin de la semaine suivante.

La quasi totalité des prises, soit en moyenne quatre à cinq tonnes de thonidés et marlins, est expédiée en frais sur le Japon chaque mardi, une très faible part pouvant être congelée sur place si la capacité du fret est limitée ou si les cours sur le marché japonais sont trop bas.

L'expédition se fait par carton de 70 à 80 kg de capacité. Les poissons vidés (sauf dans le cas des germons) sont emballés individuellement dans des sacs en matière plastique après que l'on leur ait placé deux pochons de glace sous les ouïes. Lors de l'expédition, chaque carton contient un ou plusieurs poissons suivant leur poids auxquels sont ajoutés deux pochons de carbo-glace qui aura fondu sans libérer d'eau à l'arrivée au Japon, la glace étant elle intacte.

En raison de la limitation des capacités de fret aérien sur le Japon (dix tonnes hebdomadaires pour l'ensemble des produits de la mer), il n'est guère possible d'envisager une augmentation du tonnage de thonidés exportés en frais chaque semaine.

Parallèlement à ces contraintes quant à l'expédition du poisson, il existe actuellement des carences au niveau des installations de débarquement du poisson, liés au fait que la mise en service de ce palangrier est récente.

Pour les pays insulaires du Pacifique, l'absence sur place d'équipements portuaires de débarquement et de traitement du poisson, peut constituer, avant même le problème créé par la limitation des capacités de fret aérien, un facteur limitant du développement de la pêche industrielle.